

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

==
Mairie du Portel

==
☎ 03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le cinq avril, à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, en suite des convocations en date du trente mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,
M. COPPIN, Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime Louis, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés :

M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel
M. Jean-Pierre PODEVIN qui avait donné pouvoir à M. Sébastien CHOCHOIS
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. André DOUCHET est élu secrétaire de séance.

N°2023-1 **Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022.**

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022.

Après avoir pris connaissance de ce procès-verbal,

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de l'approuver.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230405-2023-1-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le cinq avril, à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, en suite des convocations en date du trente mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,
M. COPPIN, Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime Louis, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés :

M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel
M. Jean-Pierre PODEVIN qui avait donné pouvoir à M. Sébastien CHOCHOIS
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. André DOUCHET est élu secrétaire de séance.

N°2023-2 **Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.**

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent de présenter à l'Assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne notamment les communes de plus de 3.500 habitants et plus, leurs EPA de 3.500 habitants et plus, les EPCI comportant au moins une commune de 3.500 habitants et plus et les départements.

→ Ce rapport donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique.

- Vu la loi ATR du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De débattre sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,
- De prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 ci-annexé.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230405-2023-2-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023



Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental

Date d'affichage : Le 06/04/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le cinq avril, à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, en suite des convocations en date du trente mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,
M. COPPIN, Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime Louis, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés :

M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel
M. Jean-Pierre PODEVIN qui avait donné pouvoir à M. Sébastien CHOCHOIS
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. André DOUCHET est élu secrétaire de séance.

N°2023-3 Objet : Groupement de commandes avec les Villes d'Outreau et de Le Portel pour les alarmes.

Il est prévu de renouveler le groupement de commandes entre les Villes d'Outreau, du Portel et le Syndicat Intercommunal Le Portel-Outreau en ce qui concerne la maintenance des alarmes anti intrusion des bâtiments. Les Communes et le Syndicat Intercommunal ont un intérêt commun pour ce marché, afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, en proposant des prestations et interventions communes aux prestataires pouvant répondre à ce type de consultation. En vertu des dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande publique et dans le respect de ceux-ci, il convient donc de conclure une convention constitutive de groupement de commande et de désigner un coordonnateur du groupement. Celui-ci sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire, à la signature et à la notification du marché.

Ainsi, il est proposé que la Ville d'Outreau soit le coordonnateur du groupement et que la commission d'ouverture des plis compétente dans le cadre de la passation du marché public soit celle de la Ville d'Outreau.

Enfin, il est précisé que chaque membre du groupement de commande aura la charge, après notification, de s'assurer de la bonne exécution du marché qui le concerne.

Le Comité Syndical invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** le renouvellement du groupement de commandes entre les villes d'Outreau, du Portel et le Syndicat Intercommunal Le Portel-Outreau ;

- **de prendre acte** de la convention constitutive du groupement de commande coordonné par la Ville d'Outreau ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer cette convention constitutive.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230405-2023-3-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023



Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental

Date d'affichage : Le 06/04/2023